

Couvraneuf®

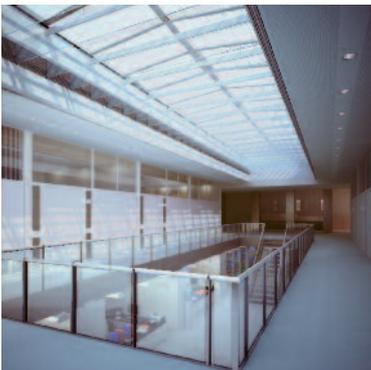
- Coupe-feu
- Isolation Thermique
- Isolation Phonique
- Etanchéité



Jointofeu®

Systemes coupe-feu pour les joints de dilatation et de construction

Edition octobre 2012





Sécurité

JOINTOFEU est un système coupe-feu pour les joints de dilatation et de construction. Son rôle est de retarder l'élévation de la température et la propagation des gaz inflammables dans la zone protégée pendant le temps nécessaire à l'évacuation des occupants et assurer la sécurité des pompiers.

140°C - 180°C



Coupe-feu

Le principe de JOINTOFEU est d'être une barrière à la chaleur, aux flammes et aux gaz inflammables pendant une durée déterminée. La température déterminée par le législateur est de 140°C avec des points singuliers pouvant atteindre 180°C



Solution à tout type de bâtiments

- Logements
- ERP
- Constructions pour bureaux
- Parkings
- Industries
- Stockages
- Aéroports
- Gares
- Salles de spectacles



Isolation acoustique

JOINTOFEU répond à la réglementation sur les nuisances sonores et le bruit :

- Améliorer la résistance phonique.
- Obtenir toujours plus de confort acoustique.

L'isolation acoustique fait l'objet d'une réglementation appelée NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique), qui définit les performances acoustiques minimales exigées pour la construction ou l'extension d'un bâtiment. Elle est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2000.



Isolation thermique

JOINTOFEU répond à la réglementation thermique 2012 (RT 2012) :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer l'isolation thermique

La réglementation thermique 2012 introduit de nouvelles exigences: obligation de traiter les ponts thermiques (fuite de chaleur), obligation de traiter la perméabilité à l'air des logements neufs.



Neutre pour la santé et l'environnement

JOINTOFEU est neutre pour l'environnement et la santé : à base de matière BIO-SOLUBLE, il ne nécessite aucun équipement particulier ; Il est sans COV, sans amiante. La directive 1999/13/CE vise à prévenir ou à réduire les effets directs et indirects des émissions des composés organiques volatils (COV) dans l'environnement et sur l'homme. Elle fixe les limites d'émission de ces composés et la mise en place des conditions d'exploitation des installations utilisant des solvants organiques.

Jointofeu®

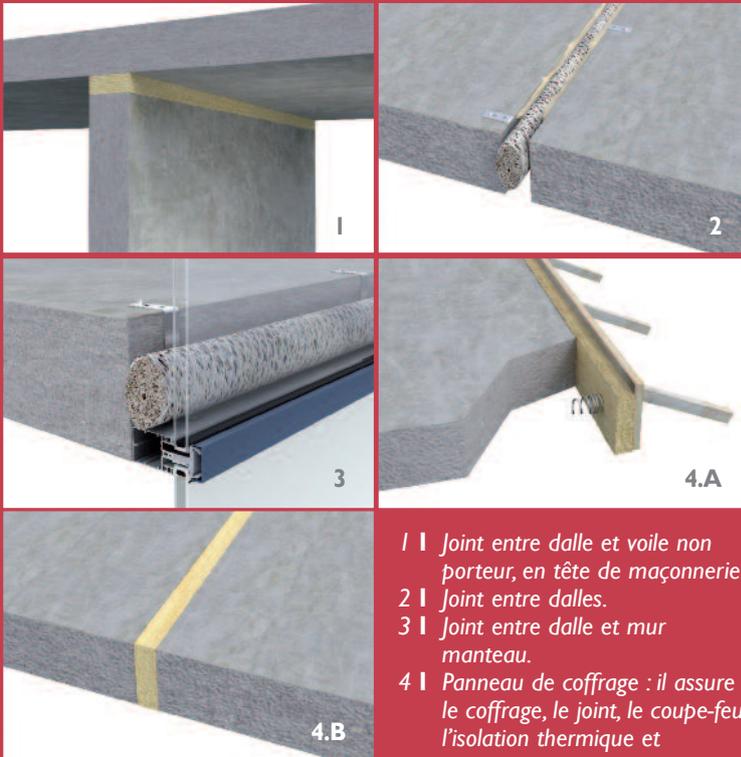
Le traitement pour les joints de dilatation tuyauteries, des conduits, isolation therm

Les joints coupe-feu

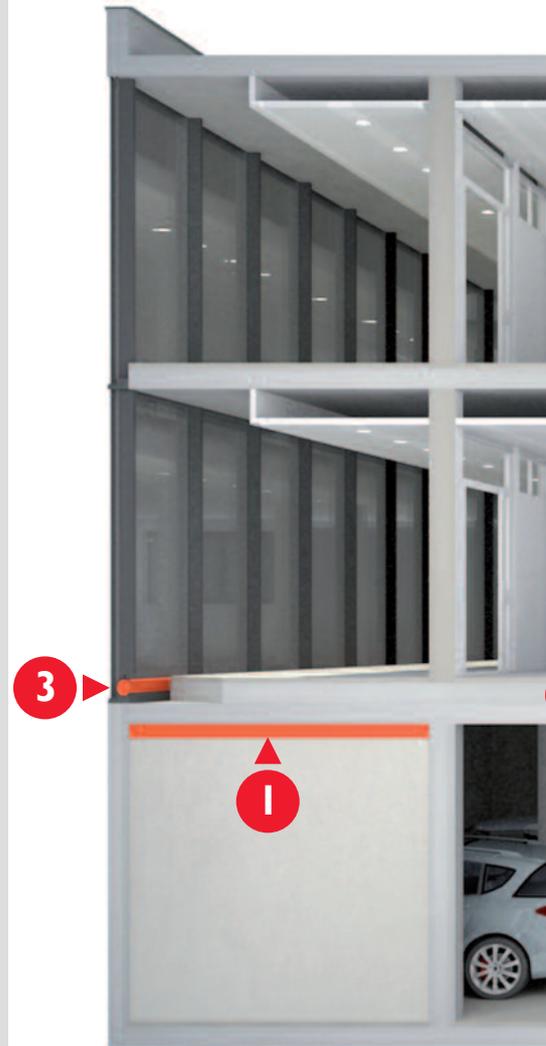
JOINTOFEU est destiné à assurer une parfaite étanchéité au droit des joints de dilatation.

Les applications :

Joints coupe-feu pour joints de dilatation, joints entre voiles, joints entre maçonneries et cloisons, joints entre voiles et poteaux, joints entre têtes de mur, joints ou cloisons et sous-faces de dalles, joints entre dalles et murs rideaux, calfeutremments, colmatages de fissures actives, de trous, de crevasses ou d'ouvertures. Il est aussi utilisé comme coffrage.



- 1 | Joint entre dalle et voile non porteur, en tête de maçonnerie.
- 2 | Joint entre dalles.
- 3 | Joint entre dalle et mur manteau.
- 4 | Panneau de coffrage : il assure le coffrage, le joint, le coupe-feu, l'isolation thermique et acoustique
 - A. Pose du panneau de coffrage et coulage de la dalle
 - B. Dépose du support et coulage de la deuxième dalle



Isolation thermique et acoustique

Le cordon JOINTOFEU et le panneau de coffrage JOCOF sont à base de laine minérale : Isolation thermique : Grâce à la structure de la laine minérale, le cordon JOINTOFEU et le panneau de coffrage JOCOF emprisonnent un air sec et stable qui atténue à l'extrême les échanges thermiques entre faces froides et chaudes.

Absorption acoustique : Le cordon JOINTOFEU et le panneau de coffrage JOCOF ont des propriétés qui assurent un niveau maximal de performance acoustique. Ils freinent les mouvements des particules d'air et dissipent l'énergie sonore. Ils favorisent ainsi l'absorption et l'isolation acoustique.



I Les bâtiments d'habitation et des logements-foyers |

Le texte relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation est l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent aux bâtiments d'habitation y compris les logements-foyers dont le plancher bas du logement le plus haut est situé au plus à 50 mètres au-dessus du sol utilement accessible aux engins des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Classements	Type d'habitation	Hauteur
1 ^{ère} famille	Habitations individuelles :	
	■ Isolées ou jumelées	≤ RdC + 1 étage
	■ Groupées en bande	RdC + 0 étage
	■ Groupées en bande à structure indépendante	RdC + 1 étage
2 ^{ème} famille	Habitations individuelles :	
	■ Isolées ou jumelées	> RdC + 1 étage
	■ Groupées en bande	RdC + 1 étage
	■ Groupées en bande à structure dépendante	> RdC + 1 étage
	Habitations collectives	≤ RdC + 3 étages
3 ^{ème} famille	Habitations collectives :	
	A. Distance entre porte, logement et escalier ≤ 7m	RdC + 7 étages maxi
	B. Habitations ne répondant pas aux conditions précédentes	H ≤ 28m
4 ^{ème} famille	Habitations collectives	28m < H ≤ 50m

	Bâtiments d'habitation et logements foyers			
	1 ^{er} famille	2 ^{ème} famille	3 ^{ème} famille	4 ^{ème} famille
Éléments porteurs verticaux	SF 1/4h	SF 1/2h	SF 1h	SF 1h 1/2
Planchers-plafonds	CF 1/4h	CF 1/2h	CF 1h	CF 1h 1/2
Parois séparatives entre logements ou sur circulation	CF 1/4h	CF 1/2h	CF 1/2h	CF 1h

I Parcs de stationnement couverts annexes des bâtiments d'habitation ci-dessus |

Le texte relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation est l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent aux parcs de stationnement couverts annexes des bâtiments ci-dessus, ayant une surface comprise entre 100 et 6 000 m² au plus.

	Parcs de stationnement d'habitation	Hauteur
Éléments porteurs	■ Pour les parcs ≤ RdC + 1 étage	SF 1/2 h
	■ Pour les parcs ayant au plus 2 niveaux au-dessus ou au-dessous du niveau de référence (les planchers séparatifs seront CF 1h)	SF 1h
	■ Pour les parcs de plus de 2 niveaux et dont le plancher bas du dernier niveau est au plus à 28 mètres au dessus ou au dessous du niveau de référence (les planchers séparatifs seront CF 1h30)	SF 1h30
Murs et parois extérieurs	■ Pour les parcs contigus à un immeuble d'habitation, de 2 ^{ème} famille	CF 1h (murs, planchers séparatifs)
	■ Pour les parcs contigus à un immeuble d'habitation, de 3 et 4 ^{ème} famille	CF 2h (murs, planchers séparatifs)
Murs de recoupement	La superficie de chaque niveau doit être recoupée en compartiments inférieurs à 3000 mètres carrés au-dessous du niveau de référence	CF 1h

I Etablissements recevant du public (ERP) I

Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, de leur mode de construction, du nombre de personnes pouvant y être admises et de leur aptitude à se soustraire aux effets d'un incendie.

(Décret n° 2009-1119 du 16 septembre 2009).

Note : les modifications apportées par le décret n° 2009-1119 du 16 septembre 2009 sont applicables aux demandes de permis de construire et aux demandes d'autorisations déposées à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication du présent décret (soit le 1^{er} janvier 2010).

Catégories	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Nombre de personnes	Supérieur à 1500	De 701 à 1500	De 700 à 301	300 et moins	Etablissement faisant l'objet de l'article R.123-14 du code de la construction

Le texte relatif aux dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) est l'arrêté du 25 juin 1980 (version consolidée du 01 janvier 2012).

L'article CO 12 Modifié par Arrêté du 22 novembre 2004 définit la résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par l'établissement recevant du public

Etablissement occupant entièrement le bâtiment	Etablissement occupant partiellement le bâtiment	Catégorie de l'établissement	Résistance au feu
Simple Rez-de-chaussée	Etablissement à un seul niveau	Toutes catégories	- Structure SF 1/2h - Plancher CF 1/2 h
Plancher bas du niveau le plus haut situé à moins de 8 mètres du sol	Différence de hauteur entre les niveaux extrêmes de l'établissement inférieure ou égale à 8 mètres	1 ^{ère} catégorie	- Structure SF 1h - Plancher CF 1h
		2 ^{ème} catégorie	- Structure SF 1/2h
		3 ^{ème} catégorie	- Plancher CF 1/2h
		4 ^{ème} catégorie	
Plancher bas du niveau le plus haut situé à plus de 8 mètres et jusqu'à 28 mètres y compris	Différence de hauteur entre les niveaux extrêmes de l'établissement supérieure à 8 mètres	1 ^{ère} catégorie	- Structure SF 1h30 - Plancher CF 1h30
		2 ^{ème} catégorie	- Structure SF 1h
		3 ^{ème} catégorie	- Plancher CF 1h
		4 ^{ème} catégorie	

I Immeuble de grande hauteur I

Le texte relatif à la sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique est l'arrêté du 30 décembre 2011.

Pour définir le type d'IGH et les résistances au feu, nous vous invitons à consulter l'arrêté du 30 décembre 2011 (texte relatif à la sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique) ainsi que le décret du 15 janvier 2009.

Jointofeu® | Guide de choix

Espacement initial du joint (mm)	Cordon JOINTOFEU		Nappe JOINTOFEU		Panneau de coffrage JOCOF	
	Ø (mm)	Déplacement %	Largeur (mm)	Déplacement %	Largeur (mm)	Déplacement %
20	30	20			20	20
40	60	20			40	20
60	90	20			60	20
80	120	20				
100	150	20	200	50		
120	180	20				
150			300	50		
200			400	50		
250			500	50		

Autres dimensions : nous consulter



Cordons JOINTOFEU

Cordons JOINTOFEU				
Ø (mm)	Conductivité Thermique (1)	Absorption Acoustique (2)	Durée coupe-feu	
			Horizontale	Verticale
30	0,039 W/m.K	oui	180 min	180 min
60	0,039 W/m.K	oui	180 min	180 min
90	0,039 W/m.K	oui	240 min	240 min
120	0,039 W/m.K	oui	240 min	240 min
150	0,039 W/m.K	oui	Sur demande	Sur demande
180	0,039 W/m.K	oui	Sur demande	Sur demande

Autres dimensions : nous consulter



Nappes JOINTOFEU

Nappes JOINTOFEU			
Largeur nappe (mm)	Utilisation joints parasismiques mouvement jusqu'à 50%	Durée coupe-feu	
		Horizontale	Verticale
200	oui	60 min	Sur demande
300	oui	Sur demande	Sur demande
400	oui	Sur demande	Sur demande
500	oui	Sur demande	Sur demande

Autres dimensions : nous consulter



Panneaux de coffrage JOCOF

Panneaux de coffrage JOCOF®			
Largeur JocoF (mm)	Résistance Thermique (1)	Absorption Acoustique (2)	Durée coupe-feu
			Horizontale
20	0,039 W/m.K	oui	180 min
40	0,039 W/m.K	oui	60 min
60	0,039 W/m.K	oui	60 min

Autres dimensions : nous consulter

(1) Valeurs indicatives (2) une étude acoustique est nécessaire pour déterminer la valeur

I Mode de pose cordons JOINTOFEU I



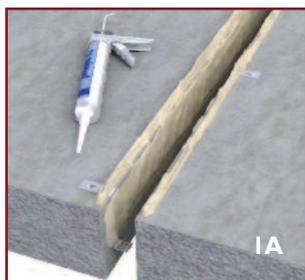
1A | Enduire les bords des dalles béton d'une couche de colle Jointofeu (voir PV)

2A | Introduire en force le cordon dans le joint.

3A | La jonction est réalisée par chevauchement d'un cordon sur l'autre, sur une longueur d'au moins 200 mm.

A | Cordons JOINTOFEU pose collée, jonction superposée I

Nettoyer et dépolvériser les chants des dalles à l'aide d'une brosse.



1B | Positionner les clips dans le joint

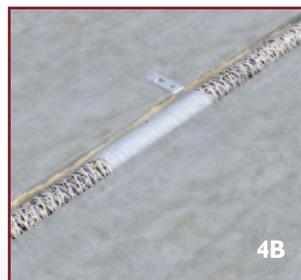
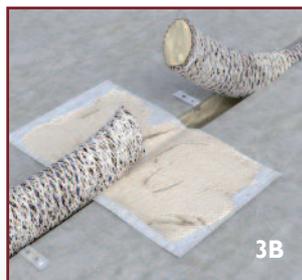
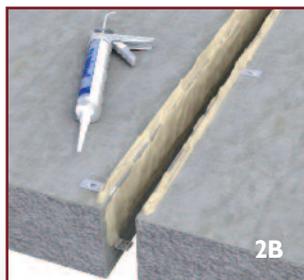
2B | Enduire les bords des dalles béton d'une couche de colle Jointofeu (voir PV)

3B | Positionner les cordons dans la bande de raccord

4B | Introduire en force le cordon dans le joint.

B | Cordons JOINTOFEU pose collée + fixation, jonction bande raccord I

Nettoyer et dépolvériser les chants des dalles à l'aide d'une brosse.



I Spécifications techniques : Cordons JOINTOFEU I

Ø (mm)	Cordons JOINTOFEU			Clips JOINTOFEU	Colle JOINTOFEU
	Pose collée jonction superposée	Pose collée + clips et jonction par bande de raccord	Conditionnement cordons	Conditionnement clips	Conditionnement colle
30	X		20 ml		pot de 0,8 kg ou 10 kg
60	X		20 ml		pot de 0,8 kg ou 10 kg
90	X		20 ml		pot de 0,8 kg ou 10 kg
120		X	2 ml	50 pièces	pot de 0,8 kg ou 10 kg
150		X	2 ml	50 pièces	pot de 0,8 kg ou 10 kg
180		X	2 ml	50 pièces	pot de 0,8 kg ou 10 kg

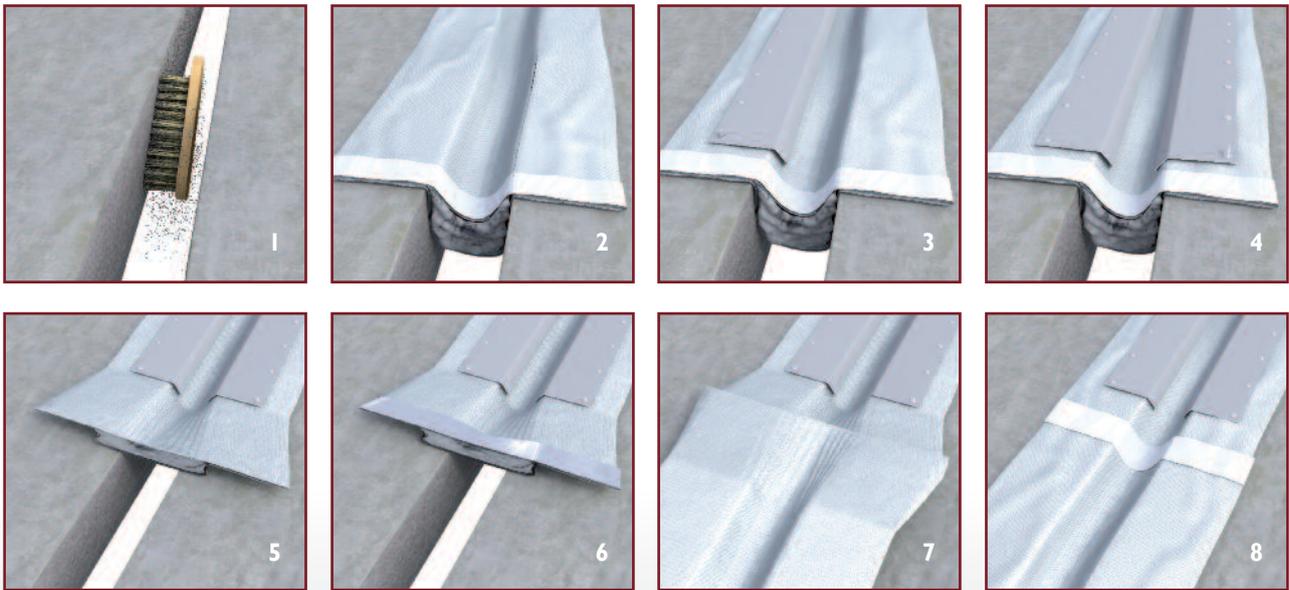
Autres dimensions : nous consulter

I Jointofeu® | Mode de pose

I Mode de pose de nappes JOINTOFEU I



- 1 | Nettoyer et dépolir les chants des dalles à l'aide d'une brosse.
- 2 | Positionner la nappe dans le joint
- 3 | Positionner la première cornière et la fixer
- 4 | Positionner la deuxième cornière et la fixer
- 5 | La jonction est réalisée par chevauchement et collage de la nappe. Positionner l'extrémité de la nappe à plat.
- 6 | Coller le double-face aluminisé sur la nappe
- 7 | Coller la seconde nappe sur la double face en la superposant sur la 1ère nappe
- 8 | Adhésiver les deux nappes à l'aide de l'adhésif haute température et positionner la nappe dans le joint (voir PV).



I Spécifications techniques : Nappe JOINTOFEU I

Nappe JOINTOFEU		
Largeur (mm)	Pose cornières et chevilles	Conditionnement nappes
200	X	10 ml
300	X	10 ml
400	X	10 ml
500	X	10 ml

Autres dimensions : nous consulter